



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PUICHERIC
N° 2026/40**

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 011-211103015-20260528-DEL202640-DE



L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 18 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY, Raymonde PASTRE-JEANNET, Arlette LAGRANGE, Yves FABRE, Evelyne GABORIT, Pierre CHEVALIER, Pascale PÉANY, Sébastien CAZEAUX, Lorie PEYROT, Monica MOREIRA, Lionel CONTE.

PROCURATIONS : Gérard PEYROT à Christine PÉANY, Romain TORRECILLA à Sébastien CAZEAUX, Thierry SIRE à Lionel CONTE.

ABSENTS : Laurence CARBOU-MORATO.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Raymonde PASTRE-JEANNET.

OBJET : modification n°1 de crédits budget principal.

Il est exposé au Conseil Municipal la nécessité d'ajuster certains crédits prévus au budget afin de tenir compte des éléments suivants concernant les sections de fonctionnement et d'investissement :

Chapitre	article	Libellé	Montant du budget initial	Montant décision modificative	DM (total prévisions)
Dépenses d'investissement					
20	203	Frais d'études	30 000 €	55 000 €	85 000 €
			TOTAL	55 000 €	
Recettes d'investissement					
024		Produit de cession	60 000 €	55 000 €	115 000 €
				55 000 €	
Dépenses de fonctionnement					
011	622	Honoraires	5 000 €	10 000 €	15 000 €
011	60632	Fournitures de petit équipement	110 000 €	-5 000 €	105 000 €
011	60633	Fournitures de voirie	20 000 €	-5 000 €	15 000 €
			TOTAL	0 €	

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,**

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

➤ **Approuve** les modifications du budget principal proposées ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,
Raymonde JEANNET.

Certifié exécutoire à Puichéric, le 1^{er} juin 2026.
après publication et transmission en Préfecture.

Le Maire,

Christine PÉANY.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le



ID : 011-211103015-20260528-DEL202640-DE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, **sa réception par le représentant de l'Etat** et sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.